



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS UFC-Que Choisir de l'Ardèche

Maison des Associations – 11 avenue de la gare 07200 - AUBENAS

Tél. : 0475392044 - Courriel : contact@ardeche.ufcquechoisir.fr

Achat groupé granulés de bois

Ensemble, avec les Ardéchois, obtenons le prix du pellet le plus attractif !

Après l'électricité, le gaz et le fioul, l'UFC-Que Choisir de L'Ardèche annonce l'opération www.choisirsonpellet.fr, un [achat groupé de pellets/granulés de bois](http://www.choisirsonpellet.fr), permettant par le rassemblement des consommateurs Ardéchois de peser sur l'offre et d'obtenir des prix attractifs, sur la base d'un cahier des charges exigeant des pellets de qualité.

Variant en fonction des appareils et de leur puissance, mais aussi du prix des granulés, la facture moyenne, pour les près de 2 millions de ménages chauffés aux pellets, oscille entre 700 et 1000 euros/an.

Soyons plus pour payer moins

Grâce à cette opération "Choisir son pellet", l'UFC-Que Choisir de l'Ardèche entend offrir aux foyers (**Ardéchois**) l'opportunité de réduire leur dépense énergétique en accédant à des granulés de qualité répondant à un cahier des charges strict. Les produits proposés sont composés de granulés 100 % résineux, fabriqués en France ou dans des pays limitrophes, et certifiés selon les normes EN plus, Din plus ou NFC.

Les étapes de cet achat groupés sont simples :

Inscription : La participation est ouverte à tous les consommateurs chauffés aux pellets via le site www.choisirsonpellet.fr. L'inscription est gratuite et sans engagement et s'étale jusqu'au 4 mai.

Appel d'Offres : Un appel d'offres est lancé auprès des fournisseurs, qui peuvent également s'inscrire sur la plateforme.

Sélection par Zone Géographique : Afin d'optimiser les coûts de livraison, la France est divisée en plusieurs zones. L'offre lauréate par zone sera déterminée le 4 mai.

Offre Personnalisée : Chaque inscrit recevra une proposition personnalisée qu'il est libre d'accepter ou non.

Livraison et Paiement : En cas de commande, la livraison sera effectuée dans un délai de 30 jours et le paiement sera exigible à la livraison. Indépendance oblige, une participation forfaitaire de 5 euros sera demandée aux souscripteurs pour couvrir les frais d'organisation, cette somme étant reversée à la SAS Que Choisir.

L'UFC-Que Choisir de l'Ardèche, invite donc tous les ménages chauffés aux pellets dans le département à se rassembler sur www.choisirsonpellet.fr pour peser sur l'offre et réduire leur facture. L'association locale rappelle par ailleurs, que les achats groupés de fioul continuent tous les quinze jours sur le site www.choisirsonfioul.fr (achat groupé un vendredi sur deux), et qu'en 2024, 1300 habitants de la région AURA ont souscrit, économisant en moyenne 64 euros par commande.

Le président de l'association locale
UFC que choisir de l'Ardèche

Jean Marie DELDON